



Représentants ASE

STANLEY, DAP, DISP, DPIP, CPIP, ASE

Qui fait quoi dans la mesure
Des bracelets anti-rapprochement ?



À ce jour la mesure phare du gouvernement, le bracelet Anti-Rapprochement est en plein boum dans certaines juridictions.

On ne peut que constater le désastre de la gestion de celle-ci.

Une fiche navette en guise de liaison entre les greffes des juridictions, les greffes d'établissements, les associations de victimes, les SPIP, les parquets. Et tout ce petit monde à la queue leu-leu pour que le prestataire privé STANLEY ait les informations nécessaires à la mise en place.

Mise en place qui après plusieurs mails envoyés avec cette fiche n'est pas prise en compte dans sa totalité. On constate, une fois de plus, une faille dans la gestion de STANLEY, ce qui devient une fâcheuse habitude et une perte de temps pour les agents de terrain.

Des rapports d'incidents à répétition sans aucune directive claire de la part du prestataire, par exemple des CRI avec la mention « auteur non capté de 11h à 18h, retour de la localisation LBS incident clos » et à cette question-là, la DAP répond « ce n'est pas dans les attributions du marché, c'est aux agents de terrain de faire l'analyse de la situation ».

Donc incident clos veut dire que celui-ci est fermé par STANLEY et que donc la main est donnée à on ne sait qui en DISP. Mais où allons-nous ?

Mais depuis quand cela est donc décidé ? pourquoi ne pas avoir fait une directive claire ? réponse de la DAP « nous ne communiquons pas avec les agents de terrain mais avec les DISP » alors la question est donc : MAIS QUE FONT LES DISP ??

Où est la directive quant à la gestion des incidents, où allons-nous ? qui sont les professionnels de la surveillance électronique et de l'interprétation des défaillances éventuelles des dispositifs ?

Les ASE, CPIP, DPIP ne sont pas des agents ayant pour compétence d'analyser et d'interpréter le bon fonctionnement du matériel de surveillance, aucune formation dans ce sens n'est proposée à ce-jour.

Il est donc temps pour nos DISP de bien vouloir prendre des directives sur les recommandations de la DAP et de décider qui doit interpréter les incidents envoyés par STANLEY (Cadre DISP, DPIP, CPIP, surveillant), et assurer une formation de ses agents en tant qu'analyste du système de la S.E.

Pour FO il n'est pas de la responsabilité des agents en SPIP de définir si une intervention est nécessaire et de l'urgence de celle-ci.

FO réclame un éclaircissement sur les pratiques à adopter à la DAP pour nos DISP et à nos DISP la mise en place de celles-ci.

FO est conscient des pratiques locales (ruralité, nombre de placements journalier, moyen RH, parc automobile) et de la difficulté d'imposer une pratique nationale, mais il est important que la pratique de base soit la même pour tout le monde.

Pour FO le prestataire STANLEY doit être tout aussi compétent que les Pôles centralisateurs de la surveillance électronique ce qui à ce jour n'est pas le cas.

La Section FO Justice du CEA en milieu ouvert le 30/01/2023

